



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU B)		CLAUDET Bernard * FAUGEROUX Olivier	PR MCF	claudet@univ-perp.fr faugerox@univ-perp.fr	BALAGUER Bernard GRIEU Stéphane WITCZAK Anne AMOUROUX François RAYNAL Guillaume	MCF PR MCF VAC VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Mathématiques	L1 (et LAS et LOSC)	FLANDRE Olivier * TRUFFERT Annick	MCF MCF	flandre@univ-perp.fr truffert@univ-perp.fr	BALAGUER Bernard CORVELLEC Jean-Noël NACRY Florent VILAMAJO Patrick	MCF PR MCF PRAG
	L2 (et LOSC)	VILAMAJO Patrick * TRUFFERT Annick	PRAG MCF	vilamajo@univ-perp.fr truffert@univ-perp.fr	CORVELLEC Jean-Noël DEFOUR David FLANDRE Olivier	PR PR MCF
	L3 (et LOSC)	CORVELLEC Jean-Noël * TRUFFERT Annick	PR MCF	corvellec@univ-perp.fr truffert@univ-perp.fr	BROUZET Robert BALAGUER Bernard NACRY Florent	MCF MCF MCF
LICENCE Mathématiques 3PE	L1	TRUFFERT Annick * NACRY Florent	MCF MCF	truffert@univ-perp.fr florent.nacry@univ-perp.fr	FLANDRE Olivier LEFEBVRE Marion SOUCAS Estelle	MCF PRAG Lurçat PRCE Lurçat
	L2	TRUFFERT Annick * NACRY Florent	MCF MCF	truffert@univ-perp.fr florent.nacry@univ-perp.fr	LEFEBVRE Marion SOUCAS Estelle VILAMAJO Patrick	PRAG Lurçat PRCE Lurçat PRAG
	L3	N'ouvre pas en 2022-2023				

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Informatique	L1	ZUCCA Vincent * ROSALIE Martin	MCF MCF	vincent.zucca@univ-perp.fr martin.rosalie@univ-perp.fr	LANGLOIS Philippe REVY Guillaume VILAMAJO Patrick	PR MCF PRAG
	L2	NEGRE Christophe * PARELLO David	MCF MCF	christophe.negre@univ-perp.fr david.parello@univ-perp.fr	ROSALIE Martin REVY Guillaume ZUCCA Vincent	MCF MCF MCF
	L3	NEGRE Christophe * REVY Guillaume	MCF MCF	christophe.negre@univ-perp.fr guillaume.revy@univ-perp.fr	MARTEL Matthieu SRIDHARAN Sriraman ZUCCA Vincent	PR MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
PORTAIL LICENCE NOBEL Physique, Chimie - Chimie - SPI	L1	BARROS Noémi	MCF	noemi.barros@univ-perp.fr	BASTARDIS Roland	MCF
		* FUKS Gad	MCF	gad.fuks@univ-perp.fr	CLAUDET Bernard FAUGEROUX Olivier SALVIA Marie-Virginie	PR MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Physique, Chimie	L2 (et LO5C)	BASTARDIS Roland * BARROS Noémi	MCF MCF	roland.bastardis@univ-perp.fr noemi.barros@univ-perp.fr	CLAUDET Bernard KACHKACHI Hamid SALVIA Marie-Virginie	PR PR MCF
	L3 (et LO5C)	BASTARDIS Roland * FAUGEROUX Olivier	MCF MCF	roland.bastardis@univ-perp.fr faugeroux@univ-perp.fr	BONNARD Isabelle TALBERT Thierry VOUVE Florence	MCF MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022

[Signature]



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Chimie	L2 (et LOSC)	SALVIA Marie-Virginie *VOUVÉ Florence	MCF MCF	marievirginie.salvia@univ-perp.fr v-perp.fr vouve@univ-perp.fr	BASTARDIS Roland WITCZAK Anne BARROS Noémi RIBOU Anne-Cécile	MCF MCF MCF MCF
	L3 (et LOSC)	VOUVÉ Florence *SALVIA Marie-Virginie	MCF MCF	vouve@univ-perp.fr marievirginie.salvia@univ-perp.fr v-perp.fr	TAPISSIER Nathalie BONNARD Isabelle RIBOU Anne-Cécile FUCKS Gad	MCF MCF MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022


Le Président
Université
Perpignan
Via Domitia
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Sciences pour l'Ingénieur (SPI)	L2	TALBERT THIERRY * QUOIZOLA Sébastien	MCF MCF	talbert@univ-perp.fr sebastien.quoizola@univ-perp.fr	GUGLIELMI Véronique THIERY Frédéric PERONA Arnaud NEVEU Pierre	MCF MCF MCF PR
LICENCE Sciences pour l'Ingénieur (SPI) Parcours Electronique, énergie électrique, automatique	L3	TALBERT THIERRY * GACHON Dorian	MCF MCF	talbert@univ-perp.fr dorian.gachon@univ-perp.fr	QUOIZOLA Sébastien THIERY Frédéric DEJARDIN Pierre-Michel	MCF MCF MCF
LICENCE Sciences pour l'Ingénieur (SPI) Parcours Energies et Matériaux	L3	TALBERT THIERRY * QUOIZOLA Sébastien	MCF MCF	talbert@univ-perp.fr sebastien.quoizola@univ-perp.fr	GACHON Dorian THIERY Frédéric DEJARDIN Pierre-Michel	MCF MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

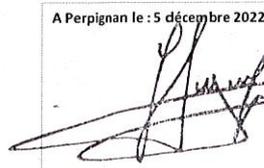
ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
PORTAIL LICENCE DARWIN Sciences de la vie - Sciences de la vie et de la terre	L1 (et LAS et LOSC)		BELIN Christophe	MCF	christophe.belin@univ-perp.fr	COMELLA Pascale KERHERVE Philippe TOURATIER Franck	MCF
			FAVORY Jean-Jacques*	MCF	jean-jacques.favory@univ-perp.fr		MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022






**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Sciences de la vie Parcours Biologie intégrative	L2 (et LOSC)	BELIN Christophe LASSERRE Eric*	MCF MCF	christophe.belin@univ-perp.fr eric.lasserre@univ-perp.fr	FALIEUX Elisabeth NOGUER Thierry PICAULT Nathalie	MCF PR MCF
	L3 (et LOSC)	BELIN Christophe LASSERRE Eric*	MCF MCF	christophe.belin@univ-perp.fr eric.lasserre@univ-perp.fr	GOURBAL Benjamin LAGORCE Arnaud PALACIOS Carmen	MCF MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022


 Le Président




**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Sciences de la vie et de la terre Parcours Enseignement	L2 (et LOSC)	KERHERVE Philippe * LASSERRE Eric	MCF MCF	kerherve@univ-perp.fr eric.lasserre@univ-perp.fr	LONCKE Lies BELIN Christophe AUBERT Dominique	MCF MCF MCF
	L3 (et LOSC)	LONCKE Lies * BELIN Christophe	MCF MCF	lies.loncke@univ-perp.fr christophe.belin@univ-perp.fr	KERHERVE Philippe LASSERRE Eric FALIEUX Elisabeth	MCF MCF MCF
LICENCE Sciences de la vie et de la terre Parcours Géosciences	L2	KERHERVE Philippe * LONCKE Lies	MCF MCF	kerherve@univ-perp.fr lies.loncke@univ-perp.fr	AUBERT Dominique JATIAULT Romain BOURRIN François	MCF MCF MCF
	L3	LONCKE Lies * KERHERVE Philippe	MCF MCF	lies.loncke@univ-perp.fr kerherve@univ-perp.fr	AUBERT Dominique CERTAIN Raphael BOURRIN François	MCF MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022

Le Président
Yvan AUGUET






**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

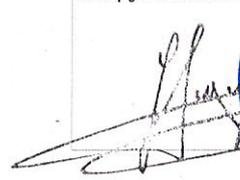
ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique Parcours Technologies du froid et énergies renouvelables	L3	BRAJOU Frédéric *FAUGEROUX Olivier	PRCE MCF	frederic.brajou@univ-perp.fr olivier.faugeroux@univ-perp.fr	NEVEU Pierre OLIVES Régis STITOU Driss SAURINE Henri TADIOTTO David	PR PR VAC VAC (Prof.) VAC (Prof.)

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022


 Le Président
 Yvan AUGHET




**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Métiers de l'informatique : administration et sécurité des systèmes et des réseaux Parcours Administrateur de systèmes	L3	EL YACOUBI Samira * MOUAKHER Amira	PR MCF	yacoubi@univ-perp.fr amira.mouakher@univ-perp.fr	DEFOUR David EGEA Philippe BRAJOU Frédéric BAKALI Fayssal FIGAROLA François	PR VAC (Prof.) PRCE VAC (Prof.) VAC (Prof.)

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022

(Signature)
Le Président
Yvan AUGUET
Perpi
Via D.





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Biodiversité, écologie et évolution Parcours Biodiversité et développement durable	M1	JARRAYA Marion * REY Olivier	MCF MCF	marion.jarraya@univ-perp.fr olivier.rey@univ-perp.fr	LANGAND Juliette HINOUX Valérie BERTRAND Joris TOULZA Eve SARAGONI Gilles SIDAN Lucie	MCF MCF MCF MCF VAC Professionnelle
	M2	LANGAND Juliette * JARRAYA Marion	MCF MCF	langand@univ-perp.fr marion.jarraya@univ-perp.fr	REY Olivier PALACIOS Carmen HINOUX Valérie N'GOMA bertin LISSOT Pierre	MCF MCF MCF VAC VAC
MASTER Biodiversité, écologie et évolution Parcours Biologie intégrative des interactions	M1	GOURBAL Benjamin * GOURBIERE Sébastien	PR PR	benjamin.gourbal@univ-perp.fr gourbiere@univ-perp.fr	COMELLA Pascale MERRET Rémy REY Olivier KRASOVEC Marc	MCF VAC MCF VAC
	M2	GOURBIERE Sébastien * GOURBAL Benjamin	PR PR	gourbiere@univ-perp.fr benjamin.gourbal@univ-perp.fr	COMELLA Pascale MERRET Rémy REY Olivier KRASOVEC Marc	MCF VAC MCF VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022

[Signature]



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Sciences de la mer	M1	CERTAIN Raphaël * BASSETTI Maria-Angela	MCF PR	certain@univ-perp.fr maria-angela.bassetti@univ-perp.fr	JATIAULT Romain JARRAYA Marion AUBERT Dominique	MCF MCF MCF
	M2	BASSETTI Maria-Angela * ROBIN Nicolas	PR MCF	maria-angela.bassetti@univ-perp.fr nicolas.robin@univ-perp.fr	BOURRIN François KERHERVE Philippe FALIEUX Betty CAROL Fabrice	MCF MCF MCF VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

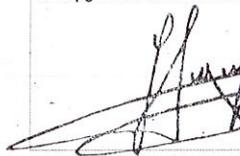
ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Chimie Parcours Chimie environnementale et écologie chimique	M1	TAPISSIER Nathalie *BERTRAND Cédric	MCF PR	nathalie.tapissier@univ-perp.fr cedric.bertrand@univ-perp.fr	VOUVE Florence FUKS Gad BONNARD Isabelle RIBOU Anne-Cécile ANDREU Vanessa	MCF MCF MCF MCF VAC
	M2	BERTRAND Cédric *TAPISSIER Nathalie	PR MCF	cedric.bertrand@univ-perp.fr nathalie.tapissier@univ-perp.fr	VOUVE Florence INGUIMBERT Nicolas BONNARD Isabelle GOOSSENS Corentine ANDREU Vanessa LIEBART Kevin	MCF PR MCF MCF VAC VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022


 Le Président
 Université
 de
 Perpignan
 Via Domitia




**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Calcul haute performance, simulation	M1	ABIDE Stéphane *DEFOUR David	MCF PR	stephane.abide@univ-perp.fr david.defour@univ-perp.fr	MARTEL Matthieu ADJE Assalé LANGLOIS Philippe BARBOTEU Mikaël TORRES Jean-Michel BECKER Gérald	PR MCF PR PR VAC VAC
	M2	DEFOUR David * ABIDE Stéphane	PR MCF	david.defour@univ-perp.fr stephane.abide@univ-perp.fr	MARTEL Matthieu ADJE Assalé LANGLOIS Philippe BARBOTEU Mikaël TORRES Jean-Michel BECKER Gérald	PR MCF PR PR VAC VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022

(Signature)

Le Président
Université
Via AUGUET
Perpignan
Via Domitia



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Electronique, énergie électrique, automatique Parcours Intelligence artificielle et automatique avancée pour la gestion des énergies	M1	THIL Stéphane * GRIEU Stéphane	MCF PR	stephane.thil@univ-perp.fr grieu@univ-perp.fr	EYNARD Julien CAUSSANEL Matthieu GUGLIELMI Véronique TRAORE Adama	MCF MCF MCF MCF
	M2	EYNARD Julien * GRIEU Stéphane	MCF PR	julien.eynard@univ-perp.fr grieu@univ-perp.fr	THIL Stéphane CAUSSANEL Matthieu TRAORE Adama	MCF MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022

[Signature]



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Energie Parcours Procédés et matériaux pour le solaire	M1	QUOIZOLA Sébastien * PERONA Arnaud	MCF MCF	sebastien.quoizola@univ-perp.fr	BATAILLE Françoise MER Samuel NEVEU Pierre OLIVES Régis SOU M GLAUDE Audrey LEMAIRE Arnaud	PR MCF PR PR VAC Professionnel
	M2	PERONA Arnaud *QUOIZOLA Sébastien	MCF MCF	arnaud.perona@univ-perp.fr	BATAILLE Françoise MER Samuel NEVEU Pierre OLIVES Régis SOU M GLAUDE Audrey LEMAIRE Arnaud	PR MCF PR PR VAC Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Écologie et biologie fonctionnelle - Functional biology and ecology Parcours TULIP-G SR	M1	DERAGON Jean-Marc * GARDES Monique	PR (UPVD) PR (UT3)	jean-marc.deragon@univ-perp.fr	GALAUD Jean-Philippe HINOUX Valérie TOULZA Eve MERRET Rémy JACQUIN Lisa GOURBIERE Sébastien BLANCHET Simon	PR (UT3) MCF (UPVD) MCF (UPVD) VAC MCF (UT3) PR (UPVD) DR CNRS
	M2	DERAGON Jean-Marc * GARDES Monique	PR (UPVD) PR (UT3)	jean-marc.deragon@univ-perp.fr	GALAUD Jean-Philippe HINOUX Valérie TOULZA Eve MERRET Rémy JACQUIN Lisa GOURBIERE Sébastien BLANCHET Simon	PR (UT3) MCF (UPVD) MCF (UPVD) VAC MCF (UT3) PR (UPVD) DR CNRS

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022

[Signature]



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2ème degré (ESPE) Parcours Mathématiques	M1	NACRY Florent * BROUZET Robert	MCF MCF	florent.nacry@univ-perp.fr robert.brouzet@univ-perp.fr	VILAMAJO Patrick LATOURE Sébastien CARBONELL Nathalie	PRAG PFA Lycée PFA Lycée	
	M2	NACRY Florent * BROUZET Robert	MCF MCF	florent.nacry@univ-perp.fr robert.brouzet@univ-perp.fr	VILAMAJO Patrick LATOURE Sébastien CARBONELL Nathalie	PRAG PFA Lycée PFA Lycée	

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022






**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SEE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut

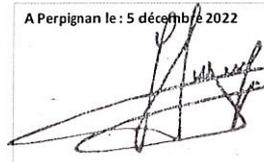
ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SEE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2022-2023 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
DIPLOME D'INGENIEUR Sup'ENR	3ème année	OLIVES Régis * TOUTANT Adrien	PR MCF	olives@univ-perp.fr adrien.toutant@univ-perp.fr	CAUSSANEL Matthieu PERONA Arnaud MARY Kevin FALCOZ Quentin	MCF MCF MCF LSH MCF
	4ème année	OLIVES Régis * TOUTANT Adrien	PR MCF	olives@univ-perp.fr adrien.toutant@univ-perp.fr	CAUSSANEL Matthieu PERONA Arnaud MARY Kevin FALCOZ Quentin	MCF MCF MCF LSH MCF
	5ème année	OLIVES Régis * TOUTANT Adrien	PR MCF	olives@univ-perp.fr adrien.toutant@univ-perp.fr	CAUSSANEL Matthieu PERONA Arnaud MARY Kevin FALCOZ Quentin	MCF MCF MCF LSH MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SEE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 5 décembre 2022




Le Président
Université
Yvan AUGUST
Perpignan
Via Domitia